



## Etat -civil changement de nom

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Mon fils Axel,né en mai 2006 porte mon nom depuis sa naissance,son père ne l'a pas reconnu a la mairie.

Notre fils va rentrer a l'école en septembre et son père regrette maintenant qu'il ne porte pas son nom.

Ma question:

Est il possible de modifier le nom de mon fils en le remplaçant par celui de son père ou bien peut il porter les deux noms??

Merci de votre réponse.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question je souhaiterais vous demander une précision. Est ce que le père a depuis la naissance de l'enfant déclaré être son père auprès de la mairie?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour et merci de votre réponse.

Le papa n'a pas déclaré en être le père a la mairie.

Il porte mon nom et seul mon identité apparait sur le livret de famille.

Merci

-----  
Par Visiteur

Madame,

Dans ce cas là malheureusement vous ne pouvez ajouter le nom du père car légalement ce monsieur n'a aucun lien avec votre fille.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Très bien,merci.

Nous devons nous marier cet été,cela peut il changer quelque chose?

-----  
Par Visiteur

Madame,

Non cela n'a aucune conséquence. Le père doit faire auprès de la mairie une reconnaissance de paternité. Ensuite vous devez saisir le Tribunal de grande instance du lieu de votre domicile afin de faire une demande d'ajout de nom patronymique.

Cordialement